



Comité technique d'administration centrale

13 octobre 2020

Le Comité technique de l'Administration Centrale s'est réuni le 13 octobre 2020, sous forme de visioconférence, sous la présidence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère.

Muriel Mahé, Sophie Gardel et Annick Pinard ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Réponses de l'administration

Sophie Delaporte renvoie au point 2 de l'ordre du jour pour toutes les déclarations sur le télétravail et l'organisation du travail.

Sur l'évolution des effectifs, elle indique que le ministre s'est beaucoup battu pour maintenir des effectifs mais qu'effectivement les effectifs du programme 215 baissent dans le schéma d'emploi. Les orientations du gouvernement sont de préserver les services de proximité, en particulier dans les départements. En conséquence il y aura une réduction des effectifs en administration centrale. La répartition de la baisse des effectifs est en discussion entre les trois niveaux (central, régional et départemental) et au sein de l'administration centrale.

Pour le plan de relance les directions les plus mobilisées sont la DGPE (avec 15 ou 16 mesures) et la DGAL (avec 7 mesures) mais toutes les directions sont concernées avec une mesure en interministériel pour la DPMA, de façon transverse la DGER, le CGAER en appui, et, au secrétariat général, des actions sur les bâtiments publics et le numérique.

Une priorisation des missions sera nécessaire, les actions du plan de relance étant prioritaires, sans bien sûr en oublier certaines telles que la négociation de la prochaine PAC.

Un temps d'effort particulier est demandé face à la crise économique et sociale qui va suivre la crise sanitaire. Les agents du service public sont à la manœuvre car l'État doit accompagner la reprise, et il y aura beaucoup de travail dans les mois qui viennent.

Enfin les travaux dans les bâtiments de Varenne perturbent aussi le fonctionnement et le travail doit s'accomplir dans les meilleures conditions possibles.

Le sujet des déménagements est développé au point 3. Pour le site du Ponant, c'est le passage du Cabinet du ministre de 10 à 15 conseillers qui a nécessité dans l'urgence le déménagement du service de la modernisation vers ce site, avec un bouclage du bail compliqué car négocié rapidement.



1.Approbation du PV du CT AC du 3 octobre 2019

Le procès-verbal du comité technique d'administration centrale du 3 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité sous réserve, à la demande de l'Alliance du Trèfle, de remplacer dans la rédaction les termes « les agents ayant suivi un entretien professionnel » par « les agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel ».

2.Organisation du travail en administration centrale en période d'épidémie de Covid-19

Sophie Delaporte précise que la situation actuelle est différente :

- de celle du 17 mars où l'ensemble du ministère s'est confiné en 36 heures (avec des formes atypiques non homologuées de télétravail et des ASA),
- et de celle d'un temps « normal » de télétravail « à froid » pour lequel un groupe de travail sera organisé dans les prochaines semaines, avec un cadre d'organisation qui sortira du contexte sanitaire actuel, une réinterrogation sur les pratiques de cette période pour revenir aux fondamentaux (décret du 11 février 2016 modifié par celui du 5 mai 2020).

Actuellement le contexte sanitaire est particulier mais le contexte économique est tel qu'il faut une mobilisation de la fonction publique pour organiser le travail le mieux possible pour aider les entreprises. Il faut tracer le chemin dans cet équilibre.

La doctrine interministérielle a mis beaucoup de temps à se caler et les éléments de la circulaire du Premier ministre du 1^{er} septembre ont été connus tardivement.

La note de service du MAA du 17 septembre a fait l'objet échanges avec d'autres ministères, les services déconcentrés et les directeurs d'administration centrale.

➤ Gestes barrière et masques

Alors que le message clé de la circulaire du Premier ministre porte sur les masques, la note de service du MAA met aussi l'accent sur la poursuite des pratiques d'hygiène des mains et de distanciation physique. En effet, à l'approche de la période hivernale, le lavage des mains est utile pour lutter aussi contre les virus hivernaux. La vigilance à l'égard des autres est demandée en particulier par le port du masque qui est une mesure de protection collective et non individuelle.

La secrétaire générale annonce une nouvelle distribution de masques (lavables 100 fois).

➤ Personnes vulnérables

Les règles pour les personnes vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables sont précisées dans cette note.

➤ Aménagement des horaires

Une souplesse des horaires d'arrivée et de départ est prévue afin d'éviter les périodes d'affluence dans les transports en commun.

Si des anomalies de badgeage apparaissent sur Equitime, elles n'ont pas d'impact sur le décompte du temps de travail.

➤ Télétravail

Sophie Delaporte indique qu'il faut prendre en compte le télétravail régulier d'avant crise et le télétravail exceptionnel.

Une réponse graduée est prévue : 1 à 2 jours hors zone rouge et 1 à 3 jours en zone rouge. Même si depuis une gradation est apparue dans le « rouge » (alerte, alerte renforcée et alerte maximale), la note de service ne sera pas modifiée pour assurer une stabilité dans l'organisation qui doit fonctionner plusieurs mois (jusqu'à la sortie de l'épidémie de Covid-19, hors nouveau confinement).

L'opérationnalité étant pointée par les organisations syndicales, la secrétaire générale reconnaît qu'il peut y avoir des goulots d'étranglement.

Les télétravailleurs d'avant crise sont connus, l'augmentation ou non de leur nombre de jours de télétravail dépend seulement de l'organisation du travail de la structure.

Pour les autres, plusieurs cas se présentent.

Pour l'administration, la priorité est le réexamen de la situation pour que les agents qui ne pouvaient pas télétravailler avant, puissent bénéficier d'une journée de télétravail (assistantes, gestionnaires...). Si plus d'agents peuvent avoir une journée de télétravail, cela diminue la fréquentation dans les transports en commun et « dé-densifie » des bureaux partagés, ce qui permet aux agents désormais seuls de pouvoir retirer leur masque.

L'appréciation de la situation est sous la responsabilité du chef de service, avec une déclinaison différente d'une direction générale à l'autre : les réunions interministérielles sont fréquentes actuellement, ne se déroulent pas toutes à distance, et dans certains cas il vaut mieux être présent pour être plus réactif. De plus, le développement du télétravail était différent avant crise selon les directions.

Un goulot d'étranglement est l'instruction par les MAG, garantes d'une harmonisation plus importante dans la distinction entre missions télétravaillables ou pas, et de la formalisation de l'organisation du travail car cette situation peut durer jusqu'à l'été prochain. Pour Sophie Delaporte, un mois de mise en œuvre peut être nécessaire, l'objectif étant de mettre en place une organisation valable pour plusieurs mois.

Un autre goulot d'étranglement est la capacité à déployer des équipements. Certains agents doivent attendre car il y a une priorisation mise en œuvre par les MAG.

Il y a des difficultés d'approvisionnement : 150 ordinateurs portables ont été reçus sur les 500 commandés et d'autres commandes sont prévues.

Le bureau de l'informatique de proximité (BIP) a été très sollicité ; il doit aussi s'occuper du déploiement de Windows 10 et trouver des solutions de visioconférence pérennes.

La secrétaire générale remercie le BIP ; signale que le ministre a d'ailleurs débuté sa visite du site de Varenne en commençant par le BIP et les agents de la SDLP qui ont assuré la logistique en présentiel pendant le confinement.

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, donne quelques chiffres qui sont en cours de consolidation : 45 % des agents ont demandé des jours de

télétravail exceptionnel. 87 % des demandes ont été acceptées pour des télétravailleurs réguliers et 90 % des demandes ont été acceptées hors télétravailleurs réguliers.

Sophie Delaporte indique qu'un tableau d'ensemble sera prochainement communiqué aux organisations syndicales. Pour elle, on va devoir vivre ensuite avec des injonctions paradoxales : continuer les missions sans dégradation dans des conditions difficiles. Il faut rester adaptable.

➤ Outils de visioconférence

Dès le début de la phase de confinement, les outils prévus par l'État n'ont pas tenu, d'où l'utilisation de Zoom.

La direction interministérielle du numérique (DINUM) a conclu que des failles de sécurité « béantes » existaient sur Zoom (risque d'aspiration des données, voire prise de contrôle des postes) et la solution d'Orange (OVPA) a été retenue avec un coût supérieur et une ergonomie différente.

Aujourd'hui trois systèmes de visioconférences coexistent :

- Polycom : dans les salles de visioconférence,
- OVPA : recommandé, impératif pour les visioconférences de moins de 50 personnes,
- Zoom : si plus de 50 personnes, en attente d'autres solutions.

Les connexions OVPA vont pouvoir être mutualisés au sein des structures pour développer leur utilisation, ce qui suppose de tenir un planning des salles virtuelles au niveau des sous-directeurs.

Les licences OVPA coûtent cher et, sans appel d'offre formalisé, le MAA ne peut pas en acquérir de nouvelles avant fin mai 2021.

Ces outils ne sont pas forcément les plus adaptés, mais d'autres solutions sont à l'étude dans un objectif d'amélioration en continu.

Il faut aussi garder à l'esprit que tout peut être remis en cause à chaque déclaration du Président de la République ou du ministre de la santé.

L'Alliance du Trèfle remercie la secrétaire générale pour sa clarification sur la temporalité et les difficultés de passer d'un état subi à un état exceptionnel organisé.

Elle apprécie la volonté de l'administration d'accorder une journée de télétravail pour tous ceux qui veulent télétravailler, même ceux qui ne le pouvaient pas avant, mais l'inégalité entre directions pour des agents dans des situations similaires perturbe l'ambiance générale (la DGPE limite à 5 jours sur deux semaines et l'interdit aux chefs de bureau).

L'Alliance du Trèfle s'interroge sur la simplification de la démarche alors que l'encadrement passe beaucoup de temps à renseigner des tableaux. Elle souhaite connaître le rôle de la MAG. Peut-elle remettre en cause la décision du supérieur hiérarchique ?



Le retrait de matériel a été très mal perçu (il concernait essentiellement des assistantes et des personnels de soutien).

Pour le système OVPA, elle signale que dans la même structure, l'utilisation en double des mêmes codes peut perturber l'organisateur.

Sophie Delaporte précise que la situation d'urgence sanitaire s'est arrêtée en juillet et que l'été a permis de réfléchir à la doctrine.

Le retour d'expérience sur la période est prévu (questionnaire sur le télétravail : 60 % de réponses).

Le ministère n'a pas souhaité brouiller la situation pendant l'été en octroyant des jours de télétravail « au fil de l'eau ». Un travail en interministériel a conduit à la circulaire du Premier ministre du 1^{er} septembre.

La secrétaire générale précise que la décision d'accorder des journées de télétravail exceptionnel relève du responsable du service (directeur général ou secrétaire générale).

A la DGPE, l'activité est intense avec le plan de relance et les négociations de la PAC. La directrice générale a souhaité que l'encadrement reste sur place en raison de la charge de travail.

La MAG instruit les demandes en vérifiant que toutes les pièces sont présentes. Pour des besoins d'organisation, la description des missions doit figurer (on n'est pas en plan de continuité de l'activité) ainsi que les documents nécessaires pour le télétravail (assurance...).

Par ailleurs la MAG fait une proposition de priorisation pour les commandes d'équipements.

Sur les retraits de matériel, Stéphane Arché, adjoint au sous-directeur des systèmes d'information (SDSI), indique que le matériel n'a pas été récupéré par le BIP et qu'il est resté dans les directions. Sophie Delaporte suppose que les MAG ont peut être jugé qu'il y avait d'autres besoins prioritaires. Elle indique que des crédits sous-utilisés en raison de la pandémie (déplacements), sont réorientés vers l'équipement informatique avec une priorisation sur les ordinateurs portables.

L'absence de masque pour certains contractuels, signalée par des organisations syndicales, est une erreur qu'il faut signaler pour la corriger avec la nouvelle distribution.

Sur le droit au télétravail des contractuels, Sophie Delaporte considère que pour les contractuels de courte durée, le compagnonnage de proximité est préférable au télétravail.

L'Alliance du Trèfle regrette le manque de transparence et de lisibilité pour les personnels à qui on va dire non et qui le vivent comme une inégalité.

La situation des contractuels qu'elle a évoquée dans sa déclaration liminaire concerne des contractuels présents depuis plus d'un an. Le refus de télétravail alors qu'ils effectuent des missions similaires à celles de titulaires à qui le télétravail a été accordé, est une discrimination.

Par ailleurs, l'Alliance du Trèfle suggère à l'administration de développer l'utilisation de matériel facilitant les réunions mixtes en visio et en présentiel (tour Logitech, webcam et haut parleur) sans oublier le site d'Auzeville.



Sophie Delaporte indique qu'il n'y a aucune raison que le statut empêche l'accès à un équipement. Seuls doivent entrer en compte les critères d'organisation (missions, charge de travail...). Il s'agit d'une mauvaise interprétation de la note de service.

Stéphane Arché indique que la SDSI dispose de tours Logitech pour équiper des petites salles de réunion en complément des salles visio. A terme les deux systèmes co-existeront. Des tours Logitech sont commandées et certains agents sont déjà équipés y compris à Auzeville. Elles peuvent être réservées auprès du BIP et à terme, des MAG. La DGER et la DGAL en sont aussi équipées.

Stéphanie Frugère précise qu'une enquête covid-19 est désormais réalisée en interministériel, ce qui permet de disposer d'un suivi statistiques de la situation, même si les données sont connues avec un délai d'une semaine au moins.

Pour la semaine 40, 18 agents étaient en isolement au MAA administration centrale (cas contact, suspect en attente de test). Le nombre de cas de covid-19 confirmés en cumulé depuis mars est de 37.

Sophie Delaporte précise que pour être cas contact, il faut avoir eu un contact prolongé sans masque. L'ARS appelle beaucoup moins de gens qu'avant l'obligation du port du masque.

Pour les personnes malentendantes, qui ne peuvent lire sur les lèvres de personnes portant un masque, ce sont les personnes qui les entourent qu'il faut équiper.

Le BASS a lancé un recensement la semaine dernière et une commande a déjà déjà faite pour des masques inclusifs (comportant une « fenêtre » en plexiglas au niveau de la bouche).

Sophie Delaporte ajoute qu'il faut tous travailler sur l'articulation derrière un masque.

La secrétaire générale conclut cette partie en indiquant qu'il reste encore beaucoup de travail. Elle va envoyer un message pour demander à l'encadrement de bien expliquer aux agents pourquoi le télétravail leur est refusé. Un état des lieux sera réalisé bientôt.

Il faudra tirer les enseignements de cette période pour le télétravail « à froid ».

3.Travaux de l'administration centrale

Marc Rauhoff, sous-directeur de la logistique et du patrimoine, présente le diaporama (voir ce document).

Il indique que les agents ont subi les premières gênes liées aux travaux sur le bâtiment E.

Les nuisances sonores les plus importantes sont prévues entre mi-décembre 2020 et mi-janvier 2021.

La neutralisation du parking a entraîné quelques tensions les deux premiers jours. Depuis le marquage au sol, il n'y a pas eu de remontée de difficultés.

Le calendrier doit être respecté pour que les principales nuisances sonores soient calées sur les vacances scolaires.



Le site du Ponant a été remis à neuf en 2016. Les membres du CHSCT-AC ont pu visiter le site le 5 octobre. Il y aura quelques travaux de cloisonnement à réaliser.

Les organisations syndicales s'interrogent pour le site du Ponant sur :

- les grands bureaux partagés avec obligation du port du masque ou télétravail,
- l'éloignement des autres sites,
- les modalités d'accès au bâtiment (prise de température par le gardien lors de la visite des membres du CHSCT-AC),
- l'accès au réseau interministériel de l'État (RIE).

Marc Rauhoff indique, qu'en plus des moyens de transport en commun, un véhicule dédié sera affecté sur le site du Ponant pour le relier aux autres sites et que les modalités d'accès seront les mêmes que pour Varenne (pas de prise de température). Par contre, il faudra toujours le badge d'un permanent pour entrer.

Stéphane Arché précise que des clés 4G sont fournies à chaque agent dans l'attente de la connexion au RIE.

Les organisations syndicales demandent l'incidence sur Vaugirard du déménagement des agents du service de la modernisation.

Sophie Delaporte précise que le rassemblement des équipes du service de la modernisation au Ponant permet de finir de loger les agents de Varenne et libère un espace sur le site de Vaugirard qui permettra de déplacer les agents en fonction des travaux de la Fédération des mutualités dont le détail n'est pas connu à ce jour.

Questions diverses

Questions de l'Alliance du Trèfle

1. Plan de relance et mise en œuvre par l'administration centrale

Un plan de relance très important (1,2 milliard d'euros) est confié au ministère de l'agriculture et de l'alimentation alors que les effectifs de l'administration centrale sont une nouvelle fois en baisse dans le PLF 2021.

Quels seront les structures et les agents de l'administration centrale concernés par la mise en œuvre des mesures annoncées ?

Des missions devront-elles être abandonnées ? Des redéploiements internes sont-ils prévus pour les politiques à plus long terme ?

La réponse a été apportée précédemment (réponse aux déclarations liminaires).

2. Équipe centrale du SIVEP

Lors du groupe de travail Brexit du 2 octobre, il a été indiqué que l'hypothèse d'un Brexit dur



avec reprise des contrôles était la plus probable.

Qu'est-il prévu pour le renforcement de l'équipe centrale du SIVEP, au-delà du poste pourvu en septembre, au regard de l'activité et des effectifs du SIVEP qui seront multipliés par quatre avec les recrutements liés au Brexit ?

Par ailleurs, qu'en est-il du projet de restructuration/délocalisation évoqué en 2019 pour lequel aucune information n'est transmise aux agents ?

Sophie Delaporte renvoie cette question au CTS DGAL.

3. Processus de recrutement en administration centrale

Avec le manque de transparence du nouveau processus de recrutement, nous nous interrogeons sur les retards pris pour certains recrutements. Alors que des agents avaient reçu les avis favorables de tous les intervenants normalement nécessaires, ils n'ont toujours pas reçu leur affectation. Nous souhaitons avoir des informations sur ces blocages qui mettent à mal les équipes qui attendent ces agents.

Sophie Delaporte indique que l'évaluation de la nouvelle procédure de recrutement est prévue dans les lignes directrices de gestion-volet mobilités. Un bilan sera fait à l'automne.

4. Fusion des MAG d'administration centrale

Après la création de la délégation de soutien aux services commune au secrétariat général et à la DGAL, nous souhaitons savoir si cette fusion ne concernera que ces deux structures ou s'il s'agit de la première étape d'un projet général de création d'une unique "super-MAG" pour toute l'administration centrale.

Sophie Delaporte indique que la création de la délégation de soutien aux services résulte du constat d'une difficulté à la DGAL, d'un travail pour améliorer la situation et d'une volonté d'optimisation et d'harmonisation des fonctions support.

La délégation de soutien aux services est opérationnelle après son passage au CTS SG et au CTS DGAL. Il faudra tirer des enseignements de son fonctionnement, voir si elle peut être utile pour d'autres directions, mais pas dans l'immédiat.

Pour la secrétaire générale, il y a un intérêt à avoir des fonctions support professionnalisées, et elle espère que les autres directions générales y verront un intérêt.

5. Restauration collective

➤ Vaugirard

Les agents de la DGAL ont, seulement depuis le 5 octobre, accès au restaurant de la DRIEA, rue Miollis, mais uniquement à partir de 13 heures. Les premiers retours font part d'une qualité juste correcte et d'un choix limité (sans doute aussi en raison des règles Covid-19). Une explication sur la grille tarifaire serait souhaitable.

Ce site est situé à 10 minutes à pied et un accès à un autre site reste encore à trouver pour la tranche avant 13 heures.

Nous renouvelons donc notre demande de distribuer des titres restaurants pour tous les agents du site Vaugirard qui n'ont toujours pas encore de solution de restauration collective satisfaisante.

Stéphanie Frugère indique que le restaurant de la Ville de Paris accueille depuis fin juillet les agents du CGAAER et du secrétariat général.

Les agents de la DGAL sont accueillis au restaurant de la DRIEA depuis octobre à partir de 13h00. Une piste devrait aboutir prochainement pour le créneau d'avant 13h00, mais avec réservation obligatoire, sur un site proche (en cours de finalisation de la convention et de la grille tarifaire).

➤ **AURI**

Les conditions de restauration à l'AURI deviennent très compliquées compte tenu des exigences Covid-19 et du nombre de personnes souhaitant s'y restaurer. Une altercation a même eu lieu la semaine dernière entre les responsables de l'AURI et des agents du MAA. Par ailleurs, à partir de 13 heures, les vitrines de la Grignote, solution alternative, sont vides. Qu'est-il prévu pour améliorer les conditions de restauration des agents ?

Sophie Delaporte demande de prendre en compte la responsabilité qu'a l'AURI de faire respecter les règles sanitaires. Le MAA soutient l'AURI dans son rôle de gendarme.

Avec des agents non respectueux, l'AURI peut se lasser de passer son temps à rappeler les consignes.

L'AURI est utilisé par d'autres personnes que les agents du MAA. Lorsque le MAA envoie un mail d'alerte, à ses agents, il en envoie un également à tous les autres bénéficiaires de l'AURI.

L'Alliance du Trèfle constate que les agents sont eux-même fatigués alors qu'ils recherchent un temps de détente en allant déjeuner. Des écarts de langage ont pu occasionner du stress.

Sophie Delaporte indique que la situation est aussi stressante pour les gens de l'AURI. On ne devrait pas devoir rappeler les règles en permanence (temps de repas limité...). La détente des uns ne doit pas être occasion de stress pour les autres. Le télétravail doit permettre de décharger les tensions à l'AURI mais les agents doivent respecter les règles. La sensibilisation Covid ne s'arrête pas aux portes de la cantine.

La secrétaire générale sera toujours aux côtés de l'AURI, car si l'AURI ferme, il n'y aura plus rien.

L'Alliance du Trèfle propose de décaler les horaires d'ouverture (11h30-14h30 au lieu de 11h -14h) car il n'y a personne entre 11h et 11h30.

La responsable de l'AURI autoriserait de remonter les plateaux dans les bureaux mais cette hypothèse a été rejetée au CHSCT-AC alors que c'est peut-être une solution.

Sophie Delaporte indique que le créneau 14h-14h30 a été testé et qu'il était vide également. Pour elle, si on est autorisé à arriver très tôt, dès lors certains peuvent avoir faim à 11h00.

Pour ce qui est d'autoriser à nouveau, comme durant la période de confinement, la restauration dans les bureaux, la question de la gestion des déchets se pose. Le SG va se rapprocher de l'AURI pour voir ce qui peut être fait, sachant que si cette solution était rendue possible, alors chacun devrait être responsabilisé pour ses déchets et le retour des plateaux. Cela devra être abordé en CHSCT.

6. Absence d'eau chaude dans les sanitaires (Barbet de Jouy et Vaugirard)

A l'approche de l'hiver, l'absence d'eau chaude dans les bâtiments Vaugirard et Barbet de Jouy est problématique pour un temps de lavage suffisamment long des mains pour éliminer le SARS-CoV-2.

Elle ne permet pas non plus d'assurer une vaisselle hygiénique pour les « dînettes » de substitution au restaurant administratif.

L'alimentation en eau chaude de ces bâtiments est-elle prévue ? Si oui quand sera-t-elle opérationnelle ?

Marc Rauhoff indique que les anciennes normes ne prévoyaient pas d'équipement en eau chaude des bâtiments mais qu'elle est installée au fur et à mesure des rénovations.

7. Dysfonctionnements informatiques et audio/visioconférences

Beaucoup de dysfonctionnements informatiques sont constatés en ce moment (internet, messagerie...).

Par ailleurs les services manquent d'un outil de téléconférence et OVPA fonctionne mal. Certaines sous-directions auraient besoin de plus d'une licence OVPA pour répondre à leurs besoins. Qu'est-il prévu pour améliorer la situation ?

La réponse a été apportée précédemment (point 2 de l'ordre du jour).

8. Travaux sur les bâtiments de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

Des travaux d'ampleur sont prévus sur les bâtiments de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, à côté du site Vaugirard, qui sont susceptibles d'entraîner des nuisances importantes (bruit, poussières...).

Quel est le planning et la nature exacte de ces travaux ? Quelles sont les mesures prévues pour diminuer les nuisances ?

La réponse a été apportée précédemment (point 3 de l'ordre du jour).

Réponses aux autres questions diverses

➤ **Primes Covid-19**
Un point sera fait en CTM.



➤ **Notification des Primes 2019**

Des perturbations de gestion ont empêché la notification des primes 2019. La notification 2020 aura lieu mi-décembre 2020 et la notification 2019 au début de l'année 2021.

➤ **Forfait mobilité durable**

Une note de service est en préparation (parution en novembre)

➤ **Plan ministériel administration exemplaire (PMAE) 2015-2020**

Un bilan sera fait au prochain comité technique d'administration centrale.

➤ **Mise en place d'une cellule mobilité**

Le département du pilotage de la mobilité, équipe de 4 personnes, est désormais opérationnel. Il a pour mission d'accompagner notamment la mobilité au fil de l'eau, qui se développe. Le bilan de son fonctionnement sera également fait à l'automne.